

Fiche Thématique

Energies renouvelables



En Région Grand-Est Approche Générale : Dans le cadre de son SRADDET, la Région Grand Est se donne comme objectif de devenir une région à énergie positive et bas-carbone à l'horizon 2050. Cet objectif ambitieux, implique une hausse de la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32% en 2030, pour atteindre une multiplication de la production EnR par plus de 3 d'ici 2050 par rapport à la production actuelle.

Objectifs : Accélérer la transition énergétique au niveau territorial et permettre à chaque territoire d'identifier, à son échelle, les productions possibles d'EnR et leurs modalités de mise en place.

Pourquoi agir ? Engager la transition énergétique, c'est adopter un nouveau modèle économique et social, un modèle qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble.

Comment agir et avec qui agir ? La transition énergétique se fait à l'échelle des territoires : chacun selon ses atouts est en mesure d'identifier les moyens de moindre dépendance aux énergies fossiles. Ces nouvelles sources de production peuvent également s'accompagner de nouveaux modèles économiques, source de revenu pour la collectivité et intégrateur de dynamiques citoyennes.

Objectif : Avoir une vision claire des enjeux énergétiques de son territoire et mettre en place des projets opérationnels adaptés de production d'énergie renouvelables, générateurs de retombées économiques et sociétales.

Cadrage ADEME

Rappel du cadre avec l'AMI : ½ ETP à 1 ETP en fonction de l'organisation interne de la collectivité sur le pilotage des référentiels Cit'ergie et Economie Circulaire.

Association indispensable de l'ADEME au recrutement

Restrictions de la thématique dans le cadre du financement de poste

Aucune mission répondant à des attentes réglementaires ne pourra être traité par cette personne.

Missions

Les missions proposées sont les suivantes, le temps passé sur chacune d'entre elles pourra être modulé en fonction de l'état d'avancement des collectivités sur le sujet de la planification énergétique.

1. Définition d'une stratégie énergétique sur un territoire :

La principale mission consiste en la mise en place d'une démarche de type schéma directeur des énergies (SDE). Dans les faits, le SDE permet de questionner en détail l'organisation locale du système de consommation et de production d'énergie. Par une analyse des vecteurs énergétiques (gaz, électricité, chaleur, froid), des capacités et contraintes des réseaux, il interroge l'adéquation entre les ambitions de transition énergétique de la collectivité et de ses partenaires, les marges de manœuvre possibles et les moyens à disposition. Les principales actions associées :

- **Mettre en place l'ensemble de la gouvernance** pour suivre le schéma directeur des énergies
- **Etablir un diagnostic** des enjeux énergétiques et les capacités opérationnelles du territoire
- **Définir le potentiel de développement des EnR&R** sur le territoire
- **Identifier les axes prioritaires** d'intervention
- **Définir différents scénarios d'actions**
- **Définir un programme d'actions crédible et atteignable**
- Prévoir la gouvernance et la méthodologie de suivi de la phase opérationnelle

En fonction de la taille de la collectivité, certaines missions peuvent être externalisées.

2. Mise en application du schéma directeur des énergies sur le volet ENR&R

Les missions consistent à mettre en application le schéma directeur des énergie en travaillant spécifiquement les éléments suivants :

- **Actions de coordination et d'animation**
- **Développement de projets de production et/ou distribution d'énergie renouvelables exemplaires**
- **Partage du retour d'expérience**

De plus, il animera les comités techniques et de pilotage « Energie renouvelable », regroupant les différents acteurs concernés du territoire, l'ADEME et la Région, pour rendre compte des actions menées et les adapter aux besoins.

Un détail des missions pourra être fourni aux collectivités intéressées par cette thématique.

Gouvernance et cadre de travail attendu

Le chargé de mission sera intégré au service transition énergétique (ou environnement ou développement durable, éventuellement développement économique) de la collectivité.

Un élu référent sera désigné. Le chargé de mission sera en lien direct avec cet élu.

Documents de référence :

Schéma directeur des Energies ADEME, docuthèque de certains réseaux (CAE, Club STEP, FNCCR, CLER, AMORCE, Energies citoyennes, ...), données disponibles auprès d'ATMO Grand Est

Livrables spécifiques (hors comptes-rendus de réunion, rapport annuel)

- Document de synthèse présentant le schéma directeur dans toutes ses composantes (du diagnostic au plan d'action opérationnel)
- Descriptif du/des projets EnR&R exemplaires
- Evaluation de l'impact socio-économique de la mise en place des projets EnR&R
- Rédaction d'un document de retour d'expérience sur la démarche engagée (données qualitatives)